

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

Mars 2015

Table des matières

Algérie Focus, 1 ^{er} mars, Rapport du réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme: L'Algérie épinglée.....	02
Reporters.dz, 2 mars, Rapport de la LADDH, SOS disparus et le REMDH: « La liberté de réunion en régression en Algérie ».....	04
Le Jeune Indépendant, 2 mars, Le tableau noir du réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme.....	06
Le Matin.dz, 8 mars, Cherifa Kheddar passée à tabac au commissariat de Cavignac.....	08
TSA, 8 mars, Human Right Watch dénonce la détention d'un militant pour un commentaire sur Facebook.....	09
TSA, 13 mars, Plusieurs ONG appellent les autorités algériennes à cesser « le harcèlement des militants du droit au travail ».....	10
FIDH, 13 mars, ALGERIE : Les autorités doivent cesser le harcèlement des militants du droit au travail.....	12
El Watan, 26 mars, Procès en appel des défenseurs des droits des chômeurs de Laghouat : La cour confirme les peines prononcées contre les détenus.....	13
El Watan, 26 mars, Une participation algérienne record au Forum social mondial de Tunis : La société civile «officielle» fortement contestée.....	14
Reporters.dz, 26 mars, Ould Dada, Abdelhaï, Khencha, Aouine... Des Algériens au FSM interpellent Bouteflika	17

Algérie Focus, 1^{er} mars, Rapport du réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme: L'Algérie épinglée

Par Arezki Ibersiene



Les libertés de réunion et de manifestations sont de plus en plus en régression en Algérie. C'est ce qui ressort, en substance, du dernier rapport du réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme. Ce rapport régional intitulé «La liberté de réunion : l'opposition bâillonnée dans la région euro-méditerranéenne » accable l'Algérie sur certains points relatifs aux libertés publiques.

«Il y a une contradiction totale entre ce que disent les lois algériennes et leur application sur le terrain. La liberté de réunion et de rassemblement est consacrée par la constitution algérienne, mais elle est sévèrement réprimée sur le terrain. On le voit tous les jours dans les manifestations organisées un peu partout à l'échelle nationale », déclare Nassera Dutour, membre de l'association non encore reconnue par le pouvoir algérien, SOS Disparus, et vice-présidente du réseau euro-méditerranéen, lors d'une conférence de presse tenu ce matin à Alger. « Dans la nouvelle loi algérienne sur les associations, il est beaucoup plus facile de dissoudre des associations que d'en créer », a-t-elle indiqué, ajoutant que «cette nouvelle loi consacre la régression des libertés publiques en Algérie.»

De son côté, Maître Aissa Rahoume, vice-président de la LADDH et membre d'un groupe de travail du réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), a estimé que la situation des libertés en Algérie est dans un marasme total. «La levée de l'état d'urgence par

le pouvoir algérien n'a rien changé sur les pratiques de répression des marches et de l'exercice des libertés publiques» a-t-il dit, en précisant que cette levée de l'état d'urgence était purement formelle. Sinon, dans les faits, rien n'a changé. Maître Rahmoune illustre ses propos par des faits, telles que la répression aveugle des marcheurs pacifiques à Tizi Ouzou, le 20 avril 2014, l'interpellation puis le jugement à la prison ferme des citoyens de Laghouat, suite à un rassemblement pacifique devant le tribunal de la même ville, la répression sanglante des manifestants anti-gaz de schiste à In Salah, l'interdiction et répression de toute marche ou rassemblement à Alger et maints autres cas encore. Cela alors que l'Algérien a signé et ratifié des conventions internationales consacrant ces libertés publiques.

«Les jeunes algériens qui manifestent un peu partout au niveau national sont des gens qui veulent voir le pays se développer et devenir meilleur. Ce ne sont pas des jeunes qui veulent vendre leur pays. Le pays est vendu au Sud», a-t-il déclaré, en faisant allusion aux multinationales qui exploitent les richesses naturelles de l'Algérie.

Les deux conférenciers ont précisé que ce rapport a été présenté devant le parlement européen et sera largement diffusé en Algérie. «Il sera même présenté aux autorités algériennes, en cas où ils ne savent pas ce qui se passe dans le pays », a ironisé l'infatigable militante, Nassera Dutour.

Reporters.dz, 2 mars, Rapport de la LADDH, SOS disparus et le REMDH: « La liberté de réunion en régression en Algérie »

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (LADDH), SOS disparus et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) ont animé hier une conférence de presse consacrée à la liberté de réunion en l'Algérie. Une conférence qui entre dans le cadre de la campagne de présentation du rapport sur la situation de la liberté de réunion dans la région méditerranéenne. Un rapport qui fait suite au premier rapport édité en novembre 2013 consacré au cadre juridique, a expliqué d'emblée Nassira Dutour, vice-présidente du REMDH et porte-parole du collectif des familles de disparus en Algérie. En rappelant qu'un travail de sensibilisation a été déjà mené auprès des eurodéputés, elle a estimé que l'Union européenne, liée à l'Algérie par un accord d'association, est dans l'obligation d'interpeller le pouvoir algérien sur les questions des droits de l'Homme. Aïssa Rahmoune, vice-président de la LADDH et membre du groupe de travail sur la liberté de réunion et d'association dudit réseau, a fait, quant à lui, un exposé sur la situation en Algérie. Pour lui, quatre ans après la levée de l'état d'urgence, le 23 février 2011 par un décret présidentiel, rien n'a changé quant à la situation des libertés en Algérie. Il a souligné que les Algériens, notamment les associations, les syndicats et la société civile en général, n'arrivent toujours pas à participer librement aux débats et aux affaires publics, malgré cette levée qualifiée de « formelle ». Il a cité les exemples de Laghouat, Tamanrasset,

In Salah et la région du Sud en général où le droit de manifester pacifiquement est « criminalisé ». Il a constaté que les dépassements survenus lors des manifestations de la commémoration du printemps berbère, l'année dernière, n'ont pas été suivis de sanctions à l'égard des services de sécurité, impliqués, selon lui, dans « une répression féroce » des manifestations. Il a rappelé que les enquêtes diligentées par la direction générale de la Sécurité nationale et celle de l'Assemblée populaire de la wilaya de Tizi Ouzou, lieu des manifestations réprimées, n'ont pas encore vu le jour et les victimes attendent toujours réparation. Il a donné l'exemple du manifestant qui a perdu un œil lors des affrontements du 20 avril 2014 avec la police, à Tizi Ouzou. Me Aïssa Rahmoune a rappelé que l'Algérie a ratifié pratiquement toutes les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, dont le pacte international sur les droits civils et politiques qui garantissent le droit à la liberté de réunion, mais « ne les respecte pas en violation également de la Constitution ». Cette dernière, a-t-il expliqué, énonce la suprématie des conventions internationales sur le droit interne comme le stipule son article 132. Le rapport a fait part des recommandations faites par le rapport au gouvernement algérien. Il s'agit, entre autres, de la nécessité d'abroger toutes les lois et mesures de restriction sur les libertés de réunion et d'association, de clarifier la définition des libertés de réunions publiques et privées, de remplacer le régime d'autorisation par le régime déclaratif tant pour la création des associations que pour les réunions publiques, d'annuler la circulaire gouvernementale du 18 juin 2001 interdisant les marches pacifiques à Alger et de modifier les articles 97 et 100 du Code pénal en contradiction avec les

conventions ratifiées par l'Algérie. Ces deux articles du Code pénal, selon lui, criminalisent la liberté de manifestation pacifique et stipulent que l'attroupement non armé est passible d'une peine de prison ferme. Il est question également, ont annoncé les deux conférenciers, d'exposer le rapport à la délégation européenne en Algérie aujourd'hui ainsi qu'aux autorités algériennes dans les prochaines semaines.

Imad Boubekri

Le Jeune Indépendant, 2 mars, Le tableau noir du réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme

Par M. Aziza

Les rapports des ONG internationales des droits de l'homme se suivent et se succèdent pour dénoncer la violation des libertés de réunion, d'association et de manifestation en Algérie. Après Amnesty international et Human Right Watch (HRW), c'est au tour du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), qui vient dans son rapport, pointant du doigt les lois et les «pratiques abusives» des autorités algériennes qui entravent les libertés de réunion, de manifestation notamment dans l'espace public.

Dans le rapport rendu public, hier, les membres du REMDH ont souligné que ces entraves ne datent pas d'aujourd'hui, mais elles sont imposées depuis 1991 et plus accentuées en 2011, dans le sillage du «printemps arabe», les manifestations et les troubles s'étant multipliés en Algérie.

Les rédacteurs du rapport ont cité les manifestations de l'opposition, plutôt de la coordination pour le changement et la démocratie, la manifestation des gardes communaux et des étudiants. Des manifestations étouffées par d'impressionnants dispositifs sécuritaires, suivis parfois par des poursuites judiciaires contre les manifestants. Pourtant «2011 et 2012 ont été marquées par l'adoption de réformes légales comme la levée de l'état d'urgence», est-il indiqué. Les rédacteurs du rapport n'ont rien laissé au hasard, ils ont cité presque toutes les manifestations, celles des chômeurs, des enseignants, des travailleurs de l'administration jusqu'à celle ayant lieu dans le sud du pays. Ils ont indiqué que, paradoxalement, «une amélioration des conditions de travail s'est poursuivie tandis que la politique de répression s'est durcie». Les rédacteurs du rapport ont dénoncé la répression des manifestations dans le sud du pays, où des chômeurs ont manifesté leur colère pour revendiquer le droit à un travail digne, pourtant, souligne-t-on, le nombre des multinationales a considérablement augmenté à partir de 2013.

Il est noté dans le rapport que le recours à la force dépend du message et de l'identité des organisateurs des manifestations, du lieu et du moment politique. Pour certaines manifestations, les forces de l'ordre recourent aux arrestations préventives et pour d'autres, à l'usage de la force et aux interpellations violentes durant l'événement. Ceux qui sont souvent victimes de violences, les mouvements des familles de disparus, des chômeurs et ceux de l'opposition. Ils ont en ou très ou levé les restrictions imposées au droit de réunion, où plusieurs syndicats, associations, opposition se sont heurtés à un refus non justifié de l'octroi des autorisations pour la légalité de l'évènement.

Les rédacteurs du rapport ont également dénoncé l'absence d'enquête sur les brutalités policières. Ils ont cité la répression de la commémoration du Printemps berbère à Tizi Ouzou en avril 2014, le chef de la police qui a annoncé une enquête sur les brutalités policières, mais jusqu'à maintenant aucun résultat n'a pour l'instant été publié, et dans des cas similaires ni les conclusions des enquêtes ni les auteurs des agressions n'ont été rendus publics.

Par contre, des activistes dans des mouvements citoyens, note les rédacteurs du rapport, sont vite poursuivis et condamnés par la justice. Pour illustrer leur réquisitoire, ils ont cité le cas d'Abdelkader Kherba, syndicaliste et militant des droits de l'homme, qui a été arrêté le 18 avril 2012, au cours d'un rassemblement organisé par le mouvement des greffiers à Alger. Il a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et 20.000 dinars.

Le Matin.dz, 8 mars, Cherifa Kheddar passée à tabac au commissariat de Cavignac

Le 08 mars 2015, le message féministe d'El Mouradia était censé faire le Buzz. Promesses réformistes, égalitaires et de non-violence.

Pourtant sur l'asphalte algérois la réalité était toute autre. Chérifa Kheddar dont le combat mémoriel est de notoriété publique tenait à rendre hommage aux femmes violées, violentées, assassinées par les terroristes islamistes. Elle a décidé de déployer devant la grande poste une banderole énumérant les noms de ces femmes victimes de l'islamisme.

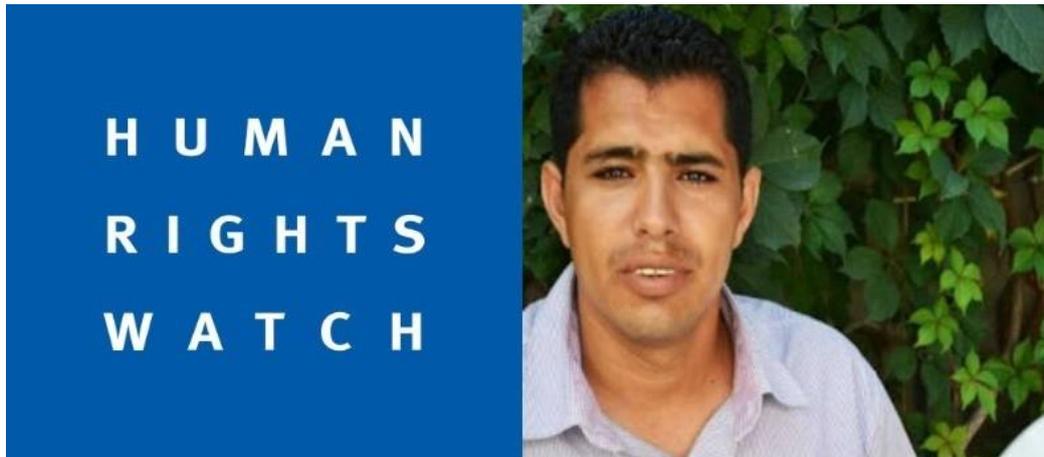
Au moment où la ministre de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition féminine, Mounia Meslem, lisait le message d'Abdelaziz Bouteflika à un parterre trié sur le volet, la présidente de Djazairoura recevait un coup violent que lui assenait, en pleine rue, un officier supérieur de la DGSN. Loin des caméras et de objectifs des photographes, la police se défoule. Embarquée, vers le commissariat Cavignac, de sinistre renommée, elle va subir humiliations, brimades et coups. Elle sera retenue en ce lieu jusqu'à la tombée de la nuit.

De son témoignage, recueilli le lendemain de son passage à tabac, il est difficile de dire ce qui des violences physique et verbales qu'elle a subi, ou le déni de mémoire, de l'interdit mémoriel qui lui est signifié par le moyen de cette violence policière la plonge dans un état de choc.

Figure du combat républicain, de la résistance à la théocratie islamiste, Cherifa Kheddar a été tabassée, le 8 mars 2015, dans un commissariat algérois par des policiers trop oublieux pour se souvenir de leur dette à l'égard de cette femme courage.

Mohand Bakir

TSA, 8 mars, Human Right Watch dénonce la détention d'un militant pour un commentaire sur Facebook



Hadjer Guenanfa

Human Right Watch (HRW) a dénoncé, ce dimanche 8 mars, la détention d'un militant du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC), Rachid Aouine, arrêté après avoir posté un commentaire sur Facebook. « Les autorités algériennes ont arrêté un militant des droits des travailleurs, le 1e mars, sur la base de commentaires ironiques publiés sur Facebook », précise l'ONG qui ajoute : « L'activiste, Rachid Aouine, est accusé « d'incitation à un attroupement non armé» et risque jusqu'à un an de prison ».

Le 24 février, Rachid Aouine a publié un post sur sa page Facebook où il faisait état des mesures disciplinaires décidées par la DGSN contre les policiers ayant pris part à un mouvement de protestation en octobre dernier. Il avait appelé les agents de la police à tenir une action de protestation contre ces décisions dont font l'objet leurs collègues « au lieu de contrôler les militants libres et les manifestants contre le gaz de schiste ».

HRW estime que les autorités doivent libérer Rachid Aouine. « La liberté de critiquer les fonctionnaires tels que la police et d'organiser des manifestations sont nécessaires pour soutenir le débat public en Algérie », selon l'organisation.

FIDH, 13 mars, ALGERIE : Les autorités doivent cesser le harcèlement des militants du droit au travail

Copenhague-Paris-Genève, le 13 mars 2015 - Le Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) et l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), dénoncent les graves atteintes au droit à un procès équitable lors de la dernière audience contre neuf militants du Comité National pour la Défense des Droits de Chômeurs (CNDDC), qui s'est tenue le 11 mars 2015 à Laghouat (400 km au sud d'Alger).

Ce jour-là, une présence policière disproportionnée a été déployée empêchant le public et les témoins de la défense d'entrer dans la salle d'audience, ce qui constitue une violation des droits de la défense et du droit à un procès équitable. À l'extérieur du tribunal, une cinquantaine de manifestants pacifiques ont par ailleurs été arrêtés alors qu'ils exprimaient leur solidarité avec les neuf détenus. Tous ces manifestants ont été relâchés par la suite. Afin de protester contre ces entraves, le collectif des avocats de la défense a alors décidé de se retirer. L'audience en appel de M. **Mohamed Rag** a été reportée au 18 mars 2015 ; celle concernant les autres huit militants, MM. **Khencha Belkacem, Brahimi Belelmi, Mazouzi Benallal, Azzouzi Boubakeur, Korini Belkacem, Bekouider Faouzi, Bensarkha Tahar et Djaballah Abdelkader**, a été fixée au 25 mars 2015.

Ces derniers, détenus depuis le 28 janvier 2015, ont été condamnés en première instance le 11 février à un an de prison ferme dont six mois avec sursis et à 5 000 dinars algériens d'amende chacun, pour « attroupement » (art. 97 du Code pénal), et pour avoir exercé une « pression sur les décisions des magistrats » (art. 147 du Code pénal). M. Mohamed Rag, en détention depuis le 22 janvier 2015, a été condamné le même jour à 18 mois de prison ferme et 20 000 dinars algériens d'amende pour « violences envers agent de la force publique » (art. 148 du Code pénal). Nos organisations ont déjà dénoncé à plusieurs reprises les conditions de leur arrestation et de leur détention, qui ne semblent motivées que par leurs activités de défense des droits de l'Homme.

Nos organisations condamnent par ailleurs la multiplication de cas de harcèlement judiciaire qui semblent viser d'autres militants, notamment M. **Rachid Aouine** ainsi que trois autres membres du CNDDC de la ville d'El Oued (620 km au sud-est d'Alger). M. Aouine a été condamné en première instance le 9 mars 2015 par le Tribunal de la ville à six mois de prison ferme et à 50 000 dinars algériens d'amende, pour « incitation à attroupement non armé » en vertu de l'article 100 du Code pénal, suite à un commentaire publié sur sa page Facebook dans lequel il exhortait les policiers à défendre leurs droits au lieu de réprimer les manifestants. M. **Abdelhamid Brahimi**, qui avait critiqué la police d'El Oued sur Facebook suite aux arrestations musclées des membres de la famille de M. Rachid Aouine qui s'étaient rassemblés pacifiquement pour demander sa libération le 3 mars, a été arrêté le même jour et poursuivi pour « incitation à attroupement » sur la base de ses commentaires sur ce réseau social. Il a finalement été relaxé le 9 mars. Enfin, MM. **Ferhat Missa et Youssef Sultani** ont été arrêtés respectivement les 1er et 3 mars 2015 puis libérés. Ils seront jugés les 16 et 19

mars prochains pour « incitation à attroupement », pour avoir participé à des manifestations pacifiques à El Oued.

Nos organisations demandent aux autorités algériennes de :

- Libérer de manière immédiate et inconditionnelle MM. Rachid Aouine, Mohamed Rag, Khencha Belkacem, Brahim Belemi, Mazouzi Benallal, Azzouzi Boubakeur, Korini Belkacem, Bekouider Faouzi, Bensarkha Tahar et Djaballah Abdelkader, en ce que leur détention ne semble viser qu'à sanctionner leurs activités de défense des droits de l'Homme ;
- Mettre fin à tout acte de harcèlement à l'encontre de tous les défenseurs susmentionnés, y compris au niveau judiciaire, conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits humains ;
- Garantir le droit à un procès équitable et assurer les garanties élémentaires des droits de la défense, conformément à l'article 14(3) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié par l'Algérie ;
- Garantir l'exercice des libertés de réunion, d'association et d'expression, conformément à la Constitution algérienne et aux dispositions du PIDCP.

TSA, 13 mars, Plusieurs ONG appellent les autorités algériennes à cesser « le harcèlement des militants du droit au travail »



Zahra Rahmouni

Dans un communiqué de presse conjoint, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) interpellent les autorités algériennes sur les conditions du déroulement du procès, le 11 mars dernier, de neuf militants du Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC).

« Garantir le droit à un procès équitable »

Les ONG dénoncent notamment « une présence policière disproportionnée » et l'arrestation de plus de cinquante « manifestants pacifiques » venus soutenir les neuf militants détenus depuis le 28 janvier 2015. Ces derniers avaient écopé, en première instance, de peines de 12 à 18 mois de prison ferme ainsi qu'à des amendes allant de 5 000 à 20 000 dinars pour « attroupement [...], pression sur les décisions des magistrats [...] et violences envers agent de la force publique ». La dernière audience qui devait se dérouler le mercredi 11 mars à Laghouat, a finalement été reportée après la décision prise par le Collectif des avocats de la défense de se retirer en signe de protestation.

Les ONG demandent la libération « immédiate et inconditionnelle » des neufs militants

Pour le REMDH, l'OMCT et la FIDH, le traitement infligé aux militants du CNDDC résulte de « leurs activités de défense des droits de l'Homme ». Les ONG rappellent également le cas de Rachid Aouine, un militant d'El Oued condamné à six mois de prison ferme en première instance, le 9 mars. Des arrestations et condamnations qui s'apparentent à du « harcèlement judiciaire », selon les organisations qui appellent les autorités algériennes à garantir « le droit à un procès équitable » ainsi que « l'exercice des libertés de réunion, d'association et d'expression ».

El Watan, 26 mars, Procès en appel des défenseurs des droits des chômeurs de Laghouat : La cour confirme les peines prononcées contre les détenus

Le procès en appel des membres du comité de défense des droits des chômeurs de la wilaya de Laghouat, reporté le 11 février dernier en raison du retrait des avocats, a eu lieu hier, au palais de justice de la wilaya. Neuf militants, dont M. Khencha, avaient été condamnés à la prison ferme par le tribunal de Laghouat.

Poursuivis pour «attroupement non armé», entre autres, les neuf militants ont été condamnés à des peines lourdes allant de six à dix-huit mois de prison ferme. Hier, après les plaidoiries, la cour de Laghouat a rendu son verdict en confirmant le jugement du tribunal, à savoir six mois de prison ferme pour tous les détenus chômeurs.

Des chômeurs «injustement arrêtés», selon le président de la Ligue des droits de l'homme, Nouredine Benissad. Selon lui, ces activistes des droits de l'homme sont condamnés pour leur militantisme. Il dénonce par là même les cas de violation du droit de la défense des droits de l'homme.

Que reproche-t-on à ces personnes ? D'après leurs avocats, ces défenseurs des droits de chômeurs ont organisé un sit-in devant le tribunal de Laghouat (400 km au sud d'Alger) le 28 janvier dernier, pour soutenir leur camarade Mohamed Reg et son voisin dans un procès pour l'accusation d'«atteinte à corps constitué».

Pendant cette manifestation publique, M. Khencha, leader du mouvement de défense des droits des chômeurs, et sept autres militants, ont été interpellés puis poursuivis en justice. Ils ont été finalement condamnés, le 11 février dernier, à une peine de six mois de prison ferme et six mois avec sursis chacun.

Quant à Mohamed Reg et son voisin, interpellés tous deux près de chez eux, ils ont été condamnés à 18 mois de prison ferme plus une amende de 20 000 DA chacun. La LADDH a fait appel du jugement. Notons que le FFS, qui a dépêché une délégation du secrétariat national et des parlementaires du parti pour assister au procès, exige la libération «immédiate» et «inconditionnelle» des militants incarcérés et appelle les pouvoirs publics à «mettre fin à toute forme de pression et aux poursuites engagées contre les militants des droits de l'homme».

Nabila Amir

El Watan, 26 mars, Une participation algérienne record au Forum social mondial de Tunis : La société civile «officielle» fortement contestée

Au deuxième jour des manifestations du Forum social mondial (FSM), qui se tient à Tunis du 24 au 28 mars, le campus universitaire El Manar, qui accueille l'essentiel des activités du FSM, connaît une indescriptible effervescence militante.

Alors que le premier jour a été notamment caractérisé par la tenue d'une marche de solidarité avec le peuple tunisien suite à l'attaque terroriste du Bardo, la journée d'hier a surtout été dédiée aux conférences, aux workshops, aux débats et autres affrontements d'idées.

Le visiteur a ainsi le choix entre un nombre incalculable d'activités, de quoi avoir le vertige. Sans compter toutes les animations qui mettent le campus en feu, entre manifs, concerts, stands, banderoles, affiches et autres prises de parole intempestives façon Hyde Park. Un joyeux bazar créatif, en somme.

L'affluence est telle qu'il est difficile de se frayer un chemin dans les allées de la faculté des sciences politiques et juridiques ou celle d'économie, dont les amphis et salles de TD abritent le gros des débats. Malgré cette gigantesque masse bouillante, eh bien, les Algériens sont nettement visibles, reconnaissables évidemment au drapeau national brandi partout.

D'ailleurs, la délégation «DZ» serait l'une des plus importantes à cette 13^e édition du FSM avec plus de 1500 participants inscrits, sans compter tous ceux qui sont venus par leurs propres moyens. Il faut toutefois relever que la participation algérienne se scinde en deux blocs. Il y a les associations, collectifs, ONG, qui s'inscrivent dans le champ de l'opposition, et il y a ce que d'aucuns qualifient de «société civile officielle», identifiable, pour certains, par leur casquette à l'effigie de Bouteflika.

Croisé dans les arcanes grouillantes du campus, le député FFS, Chafaâ Bouaiche, ne mâche pas ses mots. «Ils ont déboursé 20 000 euros pour louer des stands vides», martèle le chef du groupe parlementaire du FFS, avant d'ajouter : «Ils sont 1300 participants. Ils ont gonflé leur participation en disant que le Maroc sera présent en force.» Le député FFS nous apprend aussi que, contrairement aux membres de Rassemblement Action Jeunesse (RAJ), Tharwa Fadhma N'soumer, le CLA, la LADDH et autres sigles du mouvement associatif autonome qui, pour la plupart, sont hébergés dans des cités U, les participants de l'autre camp «logent à l'hôtel Palace». «Je vais les dénoncer sur ma page facebook», promet le jeune député.

Et on pouvait effectivement lire un peu plus tard, ce statut sur sa page : «Le pouvoir algérien a envoyé 1300 participants au Forum social mondial qui se tient à Tunis. En plus des frais de mission, une prise en charge est assurée aux participants : transport, restaurant et hébergement à l'hôtel Palace. Avec tout ce beau monde, les participants officiels algériens n'arrivent pas encore à ouvrir un stand spécial Algérie.

Pourtant, selon ma source, l'Etat a loué 4 stands à 20 000 euros !» Lors d'une conférence-débat organisée dans la matinée d'hier par RAJ sous le titre : «Défis et enjeux des organisations de la société civile en Algérie», Fouad Ouicher, militant de cette association, faisait des griefs similaires à ceux formulés par Chafaâ Bouaiche. «Le pouvoir a créé une

société civile parallèle, à la merci de l'administration, et qui soutient le programme présidentiel. Ils ont tous les privilèges, comme en témoignent ceux qu'on voit ici, dans ce Forum, alors qu'ils n'ont absolument rien à voir avec l'esprit de ce Forum» assène-t-il. «Ils viennent en masse, grassement pris en charge, hébergés dans des hôtels, alors que nous, nous n'avons aucun moyen. Et avec ça, nous sommes bloqués aux frontières et malmenés par la police.»

1200 participants et 650 associations

Interrogé à ce sujet, Ali Sahel, coordinateur de la délégation algérienne «officielle» et membre du comité d'organisation, a indiqué que la délégation qu'il représente compte 1200 participants. «Il y a 650 associations qui sont inscrites dans le forum», a-t-il souligné, dont l'UGTA, des organisations étudiantes (8), le réseau Nada ou encore l'Association nationale des échanges entre jeunes (ANEJ) qu'il préside. «C'est une mosaïque, et c'est une première», se félicite M. Sahel. «Nous avons aussi plusieurs associations du sud du pays», appuie-t-il. «J'ai même ramené quelques militants du PT. Nous sommes tous Algériens et on est pour la diversité», renchérit le président de l'ANEJ.

Concernant le volet financement, notre interlocuteur a déclaré : «Il y a une contribution de l'UGTA, une contribution de la part des associations et il y a des sponsors, publics et privés.» Parmi eux : Algérie Télécom. Signe extérieur d'opulence qui creuse l'écart entre les «deux» sociétés civiles : le fait que les «pro-Boutef» se déplacent dans de luxueux bus de l'ONAT quand, la grande majorité des participants au FSM ne dispose que de moyens rudimentaires de locomotion, sachant que le campus d'El Manar est loin du centre-ville de Tunis.

«L'ONAT nous a fait un prix préférentiel. Si vous voulez, c'est une forme de contribution», rétorque M. Sahel. Pour ce qui est de l'hébergement, le coordinateur de la délégation de l'UGTA & Co. a dit : «Nous avons loué dans un village moins cher à Gammarth qui s'appelle Dar Ennour», tout en reconnaissant que d'autres membres de la délégation ont pris leurs quartiers dans des hôtels (à l'évidence fastueux).

Ali Sahel s'agace de ces petites remarques et le fait savoir : «Je ne comprends pas cette surenchère, à croire que tous ceux qui viennent ici paient de leur poche. On s'acharne toujours à trouver quelque chose de négatif. Moi, je veux positiver les choses.

Pour la première fois, il y a une importante délégation. Elle est venue dans un esprit de solidarité avec le peuple tunisien. Il y a déjà une grande coopération algéro-tunisienne qui s'inscrit à tous les niveaux de l'Etat, et nous ne voulons pas rester en marge de cette dynamique. Notre présence, c'est pour conforter cette dynamique.»

Côté animation et participation à la vie intellectuelle du Forum, Ali Sahel rejette l'idée que le «consortium» d'associations qu'il dirige ne serait là que pour la question sahraouie et l'incontournable crêpage de chignon avec les amis marocains. «Nous avons 25 thématiques qui portent sur divers sujets tels que l'environnement, l'économie, l'égalité des chances homme-femme... La question sahraouie revient dans une seule thématique consacrée à l'autodétermination des peuples. Sinon, nous abordons sans complexe tous les sujets d'actualité.

On n'est plus à l'ère du parti unique.» Au menu des thématiques d'aujourd'hui : la «défense» du gaz du schiste. «Elle sera donnée par un expert, et il y aura un jeune activiste qui va lui apporter la contradiction. Je trouve que cette diversité est une richesse», lance Ali Sahel. Pas sûr que les autres forumistes, ceux de la société civile des «pauvres» l'entendent de la même oreille...

Mustapha Benfodil

Reporters.dz, 26 mars, [Ould Dada, Abdelhaï, Khencha, Aouine... Des Algériens au FSM interpellent Bouteflika](#)

Plusieurs militants algériens présents au Forum social mondial (FSM) qui se tient depuis mardi dernier à Tunis ont soulevé les affaires de quelques prisonniers algériens, notamment celles du blogueur Youcef Ould Dada, du journaliste Abdessami Abdelhaï, du militant du Comité national pour la défense des droits des chômeurs, Abdelkader Khencha, et de son camarade, ex-douanier, Rachid Aouine. En effet, lors de l'ouverture officielle du FSM-Tunis-2015, mardi dernier, par une « grande » marche, des activistes politiques et défenseurs des droits de l'Homme algériens ont fait entendre leur voix, revendiquant la libération des détenus politiques et syndicaux algériens. « Liberté pour Ould Dada, libérez Abdelkader Khencha ! », ou encore « Non à la justice par téléphone », ont été, entre autres, des slogans accompagnés de photos à la main de prisonniers en question. « Nous ne sommes pas là pour faire du tourisme », dira d'emblée l'activiste politique Othmane Aouimer, rencontré lors de la marche d'ouverture du FSM, mais, a-t-il expliqué, « nous sommes là pour faire entendre notre voix et celle de tous les opprimés pour faire connaître notre cause et ce que réserve le pouvoir algérien aux voix discordantes ». De son côté, Hocine Boumedjane, membre de la Coordination maghrébine des organisations des droits humains (CMODH), estime que l'évènement est une « opportunité » à ne pas rater pour vulgariser les « causes justes » et exprimer sa solidarité avec les prisonniers. « On ne peut qu'exprimer notre solidarité envers les personnes en détention arbitraire », a-t-il déclaré à la fin de la marche. Par ailleurs, l'Observatoire des droits de l'Homme (ODH) a, quant lui, distribué tout au long de la marche une déclaration écrite dans laquelle il appelle le chef de l'Etat, le Premier ministre et le ministre de la Justice, garde des Sceaux à la libération « immédiate » du journaliste Abdelhaï et du blogueur Ould Dada. Pour rappel, ce dernier a été poursuivi pour « publication de photos et vidéos qui touchent à l'intérêt national ». Il s'agit d'une vidéo montrant des policiers en train de voler dans la foulée des évènements ayant secoué la région de Ghardaïa, postée sur le réseau social Facebook.

Le second, quant à lui, a été poursuivi pour avoir « épaulé » l'ancien directeur des publications censurées Mon Journal et Djaridati, Hicham Aboud, à quitter le territoire national. « Nous en appelons à la mobilisation de tous pour interpellier le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, le Premier ministre Abdelmalek Sellal et le ministre de la Justice, Tayeb Louh, pour solliciter leur intervention sur les deux cas d'un journaliste et d'un net-citoyen en prison », écrit l'ODH dans sa déclaration intitulée « Agissez » et distribuée à grande échelle.

[Adel Boucherguine](#)